



## COMMUNE D'ANDRES

# Procès-verbal de la réunion de Conseil municipal du 06 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 06 juillet à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'ANDRES s'est réuni à la Mairie d'ANDRES, sous la présidence de Monsieur Allan TURPIN, Maire, suite à la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2022, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Présents :** BLANQUART Frédéric, BRIEZ Patrick, CADET Olivier, CANELLE Guy, GLORIAN Christiane, HÉNAULT Ludivine, LAPORTE Christian, MATRINGHEN Myriam, MOUCHON Claudine, RÉNIER Antoine, RÉNIER Stéphane, REYNOUDT Marie, TURPIN Allan, VALENTIN Anthony. (14/19)

**Absent(s) avec transfert de pouvoir :** DUNE Nathalie (pouvoir à MOUCHON Claudine), FONTAINE Joël (pouvoir à BLANQUART Frédéric), QUENETTE Palmire (pouvoir à REYNOUDT Marie), LEBAS Cédric (pouvoir à BRIEZ Patrick), VANHAECKE Mathilde (pouvoir à TURPIN Allan). (05/19)

**Absent(s) sans transfert de pouvoir :** (00/19)

**Secrétaire de séance :** MOUCHON Claudine

**Auxiliaire du secrétaire de séance :** GUÉGAN Dorothée

### Ordre du jour :

**(Modifié - Cf. préambule)**

- 1) Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle des fêtes (délibération)
- 2) Maîtrise d'œuvre pour la création d'un bâtiment périscolaire (délibération)
- 3) Demandes de subventions dans le cadre de la construction d'un bâtiment périscolaire (délibération)

### Préambule

Monsieur Le Maire tient à s'excuser pour cette convocation rapide et informe les élus que beaucoup de choses se sont bousculées dernièrement. De ce fait, il demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour un point urgent :

- Maîtrise d'œuvre pour la création d'un bâtiment périscolaire (délibération)

A l'unanimité, l'ajout de ce point est accordé.

## 1) Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle des fêtes

### Délibération afférente : DEL 72-2022

Monsieur Le Maire revient sur les péripéties concernant l'incendie de la salle des fêtes : ENEDIS, réfutant sa responsabilité, est assigné en justice par l'assurance de la commune.

Monsieur Le Maire explique avoir demandé qu'ENEDIS sortent du chiffrage car ils veulent conserver un droit de regard sur celui-ci, aussi bien concernant les réparations de la salle des fêtes que la mise en place d'un bâtiment périscolaire provisoire.

Monsieur Le Maire explique que cela ralentit considérablement le dossier et que c'est pour cela qu'il a demandé à l'assureur de les en sortir afin de régler leurs problèmes devant les tribunaux.

Monsieur le Maire ajoute que cette démarche a permis de déjà obtenir une proposition chiffrée de l'assureur de la commune concernant la mise en place d'un bâtiment périscolaire provisoire (location) mais aussi de bien avancer sur le chiffrage des dommages de la salle des fêtes.

Monsieur Le Maire précise que dès lors ou l'expert d'assuré et l'expert d'assurance se seront mis d'accord sur le chiffrage, la somme sera attribuée par notre assurance et qu'après l'assureur ira chercher la responsabilité d'ENEDIS. Il ajoute que le fait de séparer tout de suite permet à la commune d'avancer concrètement.

Monsieur Le Maire expose que pour gagner du temps, des devis avaient été faits auprès du cabinet d'architectes 2 AI et qu'ils ont déjà été soumis aux experts qui ont dit que la commune pouvait lancer la maîtrise d'œuvre afin de commencer à pouvoir travailler sur la reconstruction de la salle des fêtes (accessibilité PMR, remise aux normes par rapport à la restauration scolaire, mise aux normes des sanitaires...).

Monsieur Le Maire souligne que cette maîtrise d'œuvre va permettre de remettre tout le bâtiment en conformité. Il précise que les plans ne seront pas disponibles avant septembre-octobre, et qu'après réception de ces derniers, un conseil municipal de travail se réunira. Cette démarche permettra d'aller solliciter des subventions complémentaires.

Monsieur Le Maire revient sur le fait que de mandater ENEDIS en justice va entraîner la nomination d'un expert judiciaire et que si la municipalité attend cela pour commencer à travailler sur les plans, il faudra attendre plus d'un an.

Monsieur Le Maire demande s'il y a des questions sur la démarche qui a été entreprise.

Madame Christiane GLORIAN demande si l'intervention d'un expert judiciaire aura un coût financier pour la commune ?

Monsieur Le Maire lui répond que non car c'est l'assurance (GROUPAMA) qui va assigner en justice puisque la commune a été mise hors de cause. Comme ENEDIS reconnaît sa responsabilité mais ne veut pas l'écrire, c'est une façon de débloquer le dossier. L'assurance va payer ce qu'elle doit par rapport au contrat d'assurance. Il est possible qu'une partie des dommages ne soit pas prise en charge (vétusté) mais si la responsabilité d'ENEDIS est prouvée, la Municipalité se fera indemniser par eux du restant.

Monsieur Le Maire explique que le montant de la maîtrise d'œuvre comprend le plan, le permis et le suivi. Il s'agit d'un pourcentage de la valeur estimée de réparation de la salle des fêtes. Ce qui implique que le montant sera évolutif, soit à la baisse, soit à la hausse.

Monsieur Le Maire souligne que le cabinet d'architectes 2AI a été sollicité dès le 4 mai 2022 et qu'ils sont venus sur le terrain pour faire un reportage photo afin de pouvoir tout prendre en compte.

Monsieur Le Maire diffuse à l'assemblée les photographies et explique qu'un état des lieux global a été dressé.

Monsieur Le Maire explique que l'architecte estime que, sur une base de 410 m<sup>2</sup> à 950 €/m<sup>2</sup>, le montant global de la rénovation de la salle des fêtes s'élèverait à environ 389 500.00 € (incluant couverture,

menuiseries, sanitaires, électricité, plomberie, cuisine...). En option, est chiffrée la possibilité de revêtir la façade pour la somme de 112 000.00 €.

Monsieur Le Maire précise que les honoraires de l'architecte s'élèvent à 7% soit une première estimation à 27 265.00 €HT, sur la base de 389 500.00 € de travaux. Monsieur Le Maire précise que ce pourcentage est tout à fait correct. Il ajoute qu'actuellement l'assurance estime la maîtrise d'œuvre à 17 000.00 € (soit moins de 5 % du montant global des travaux), chose qu'il explique avoir refusé car ce serait impossible à trouver.

Monsieur Le Maire précise qu'avec l'embellissement extérieur en option, il y aurait 7 854.00 €HT en supplément.

Monsieur Le Maire demande aux élus s'ils sont d'accord pour lancer la maîtrise d'œuvre afin de pouvoir avancer rapidement en parallèle sur tout ce qui est expertise et commencement de travaux.

Il précise que l'avantage est de pouvoir prendre de l'avance sur ce qui va se passer mais aussi d'avoir un chiffrage pour effectuer des demandes de subventions.

Monsieur Le Maire informe que pour la reconstruction d'une salle communale avec remise aux normes, il y a des subventions possibles de la part du Département et de l'État. Il précise avoir reçu sur ce sujet un soutien ferme de la part de ces institutions.

Monsieur Le Maire laisse la parole au Conseil municipal pour savoir s'il y a des remarques, des questions ou des incompréhensions.

Monsieur Guy CANELLE dit que ce chiffrage concerne l'intérieur de la salle mais il souhaiterait savoir ce qu'il en est de l'ossature en béton.

Monsieur Le Maire lui répond qu'il s'agit de la rénovation de la salle dans sa globalité et que selon une expertise qui a été menée, les fermes en béton n'ont pas souffert de l'incendie. Seules les poutrelles endommagées seront changées.

Monsieur Le Maire dit être d'avis de poser la question à la maîtrise d'œuvre afin qu'elle établisse un coût pour une rénovation et un coût pour une reconstruction complète après destruction de l'existant.

Monsieur Le Maire précise qu'il faudra en discuter tous ensemble, et même de consulter la population par rapport à l'historique de la salle.

Madame Christiane GLORIAN demande s'il est prévu de remettre de la tôle comme maintenant.

Monsieur Le Maire répond qu'effectivement, il est prévu de refaire à l'identique mais qu'il faut aussi laisser à l'architecte la possibilité de s'exprimer.

Monsieur Le Maire insiste sur le fait que de lancer la maîtrise d'œuvre maintenant permettra d'avoir plus de temps pour la réflexion et de ne pas travailler dans l'urgence.

Monsieur Guy CANELLE demande si concernant le chauffage le principe sera le même.

Monsieur Le Maire lui répond que cela entrera dans la discussion avec l'architecte mais que personnellement lui est partant pour retirer la chaufferie afin d'agrandir les sanitaires. Il précise que la chaudière n'est plus réparable.

Monsieur Le Maire précise qu'il faudra également revoir l'isolation afin d'être conforme aux nouvelles normes TR2020 qui sont imposées depuis le 1<sup>er</sup> juillet. Cela impose un bâtiment très bien isolé afin de réduire la consommation énergétique (possibilité : pompe à chaleur, sol chauffant...).

Monsieur Le Maire ajoute qu'il sera aussi peut-être possible d'obtenir des subventions du Parc naturel si la construction inclut des matériaux écologiques.

Monsieur Le Maire demande aux élus si, selon eux, il apparaît opportun de lancer la maîtrise d'œuvre dès maintenant.

Monsieur Stéphane RÉNIER répond affirmativement car cela permettra d'avoir le temps de la réflexion.

Monsieur Olivier CADET ajoute que cela permettra d'avoir plus de temps pour faire des choix.

Monsieur Le Maire dit que si on attend, on va perdre 5 à 6 mois, sachant que l'inflation est en hausse constante. Plus vite la Municipalité aura les plans, plus vite elle pourra se positionner pour avoir les meilleurs prix.

Madame Christiane GLORIAN demande s'il ne serait pas envisageable, même si c'est un gros investissement, de mettre des panneaux solaires sur la toiture de la salle des fêtes puisque l'énergie va coûter de plus en plus cher.

Monsieur Le Maire lui répond que tout est envisageable sachant que si la municipalité décide cette installation, le bâtiment devient passif et fait de l'autoconsommation, ce qui permet d'avoir des subventions, notamment du Parc naturel ou d'ENEDIS.

Monsieur Le Maire dit que c'est pour cela que dans un premier temps, il faut laisser carte-blanche à l'architecte pour ne pas partir dans tous les sens. L'architecte va penser à tout et faire des propositions sur lesquelles les élus se positionneront ensuite.

Monsieur Stéphane RÉNIER demande si l'aménagement intérieur de la salle sera le même ou s'il y aura des changements. Monsieur Le Maire pense qu'en terme de surfaces des différents espaces, il faut les conserver mais en intégrant les nouvelles normes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à l'unanimité** d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle polyvalente au **cabinet d'ingénierie 2AI** (1083 quai des fleurs – 59 240 DUNKERQUE) pour un montant de marché estimé à 27 265 euros HT (soit 32 718 euros TTC) sur la base de 389 500 euros de travaux. Soit **7% du montant global des travaux**.

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal que l'architecte du cabinet 2AI passera déjà demain soir.

## 2) Maîtrise d'œuvre pour la création d'un bâtiment périscolaire

### **Délibération afférente : DEL 73-2022**

Monsieur Le Maire rappelle qu'actuellement les enfants sont envoyés au Marais de Guînes pour la cantine, ce qui engendre entre autre de la fatigue et des coûts. De plus, c'est une salle qui résonne énormément et en toute logique, plus il y a d'enfants et plus ça résonne.

Monsieur Le Maire revient sur le fait que la salle des fêtes ne sera pas opérationnelle avant 18 mois voir 2 ans et qu'il n'est pas possible de rester dans cette difficulté. Difficulté que l'on retrouve également avec la garderie ou une cinquantaine d'enfants sont accueillis dans les locaux de la médiathèque (risque d'accident, beaucoup de bruit, pas règlementaire).

Monsieur Le Maire ajoute que la réalisation des devis pour la mise en place d'un bâtiment préfabriqué a pris du temps et que pour l'installation d'un bâtiment préfabriqué de dernière génération, le coût s'élève à 210 000.00 € HT. Le Conseil Départemental pourrait octroyer à la commune une subvention allant jusqu'à 25% de la dépense, mais plafonnée sur 250 000.00 € de travaux. De même, l'État pourrait aussi accorder une subvention au titre de la DETR (sur le budget de l'année 2023 mais avec possibilité de la déposer maintenant) d'un montant de 25% plafonné cette fois à un budget travaux de 500 000.00 €

Monsieur Le Maire explique avoir pris contact avec l'architecte et ce dernier lui a annoncé pouvoir construire un bâtiment cantine-périscolaire, en dur, de 140 m<sup>2</sup>, qui serait accessible pour le début de l'année 2023. Sachant qu'un bâtiment préfabriqué ne pourra pas être livré avant la fin du mois d'octobre 2022, soit une différence de seulement 2 mois en termes de livraison et cela pour des coûts quasi-équivalents.

Monsieur Le Maire demande aux élus s'il ne serait pas intéressant d'envisager la construction d'un bâtiment en dur plutôt que l'implantation d'un bâtiment préfabriqué. Ce bâtiment périscolaire serait réservé exclusivement aux enfants, même après la reconstruction de la salle des fêtes.

Monsieur Le Maire ajoute avoir recontacté le Conseil Départemental qui lui a signifié qu'en cas de construction neuve, le taux de subvention passerait à 35 % à la place de 25% (3 critères à la place d'un seul).

Monsieur Le Maire ajoute avoir ce jour également contacté la CAF pour une demande de subvention et que la commune pourrait prétendre à la somme d'environ 50 000.00 euros, sous réserve de répondre à certains critères.

Monsieur Le Maire précise que l'assurance, après quelques discussions, verserait à la commune 80 000.00 € de dédommagement, dont elle disposerait comme bon lui semble.

Monsieur Le Maire annonce que le coût prévisionnel de cette construction est estimé par l'architecte à 266 000 euros HT mais avec une part communale avoisinant les 60 000.00 €, après déduction des différentes subventions.

Monsieur Le Maire précise qu'il s'agit là d'un déficit de taille pour la commune, qui va nécessiter beaucoup de travail cet été afin que les plans puissent partir rapidement en consultation.

Monsieur Le Maire ajoute avoir déjà discuté avec l'architecte qui a lui-même pris contact avec plusieurs entreprises qui s'engagent à finir le gros œuvre pour la fin du mois de septembre.

Monsieur Le Maire dit avoir conscience que la Municipalité joue un peu avec le feu mais qu'il dispose tout de même d'un mail de la Sous-Préfecture qui lui garantit que si une commune se désiste concernant la DETR 2022, la demande de Andres sera accordée cette année ou sinon, elle sera prioritaire sur 2023. Il ajoute que notre dossier va attirer les attentions très particulières de l'État au vue des circonstances. De plus, Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Département a assuré son soutien à la commune.

Monsieur Le Maire explique que la CAF va venir faire une visite sur site mais souligne avoir déjà présenté le dossier et qu'il a eu l'assurance que ce projet entrerait pleinement dans les attentes de la CAF en matière de prestation CAF.

Madame Christiane GLORIAN dit que ce projet de cantine répond tout à fait à ses souhaits. Elle ajoute que de ce fait le CCTP réalisé pour le cœur de village se transforme.

Monsieur Le Maire lui répond que non, il est dedans.

Madame Christiane GLORIAN souligne que si la commune arrive à concrétiser cela avec toutes les subventions abordées, c'est très bien car c'est un beau projet.

Monsieur Olivier CADET précise que même en estimant sur une fourchette basse le montant des subventions à 50%, sachant que l'on aura plus, cela représente sur un projet à 250 000.00 €, un reste à charge pour la Commune de 125 000.00 €, sachant que l'assurance versera 80 000.00 €. Soit un coût de 45 000.00 €.

Madame Christiane GLORIAN souligne que ce nouveau bâtiment va soulager la salle des fêtes de beaucoup de contraintes.

Monsieur Christian LAPORTE dit qu'en plus, quand on fait la cantine dans la salle des fêtes, il faut chauffer tout le bâtiment pour une surface réduite.

Monsieur Frédéric BLANQUART demande ce qu'il en est concernant le délai pour le permis de construire. Monsieur Le Maire répond qu'il va faire accélérer les choses, puisque de toute façon, c'est lui qui le signe.

Monsieur Frédéric BLANQUART demande où sera implanté le projet.

Monsieur Le Maire lui répond qu'il va suivre les préconisations du CAUE. Une extension de l'école, au regard des chiffres de fréquentation qui diminuent, n'apparaît plus cohérent, contrairement à l'implantation d'un bâtiment périscolaire.

Monsieur Le Maire précise que les premiers plans seraient réalisés pour dans 15 jours.

Madame Myriam MATRINGHEM demande si en septembre les enfants mangeront encore au Marais de Guînes.

Monsieur Le Maire répond avoir déjà appelé Monsieur Éric BUY pour savoir s'il était d'accord pour encore prêter sa salle. La réponse a été positive mais il a demandé de remettre certaines choses en place (bruit...).

Madame Christiane GLORIAN souligne qu'il ne manquera qu'un préau car c'est un élément important. Monsieur Le Maire lui répond qu'il est possible de l'intégrer. La commune disposera d'une enceinte scolaire car les enfants n'auront plus à traverser la route départementale.

Monsieur Le Maire ajoute que l'objectif est de donner à la maîtrise d'œuvre toutes les idées. Il dit avoir demandé à l'architecte de revoir son plan de sanitaires, même s'il a déjà été validé en Conseil municipal, afin de l'intégrer au bâtiment périscolaire.

Monsieur Le Maire précise avoir regardé sur internet et que le coût d'un bâtiment périscolaire est d'environ 1 200.00 €/m<sup>2</sup>. Mais l'architecte vient à dire que si on prend vraiment tout, le coût sera un peu plus élevé. Toutefois 266 000.00 € est une fourchette haute.

Monsieur Le Maire précise que le bâtiment sera de forme rectangulaire. De plus le Président du Département est content que la commune réutilise les plans du CAUE.

Madame Marie REYNOUDT dit que ce nouveau bâtiment sera également un confort de travail pour les agents municipaux. Monsieur Le Maire répond en avoir discuté avec eux et qu'ils sont POUR.

Monsieur Frédéric BLANQUART demande si le matériel de cuisine de la salle des fêtes sera repris pour le nouveau bâtiment car selon lui le matériel ne doit pas être le même pour une cantine scolaire et une salle des fêtes. Monsieur Le Maire répond que le matériel est quasiment le même mais que de toute façon, suite à l'incendie, peu de choses sont récupérables.

Monsieur Le Maire précise qu'en terme d'équipements pour la cuisine en cantine, le besoin est moindre puisqu'il s'agit de plat à réchauffer :

- 1 four prêté par le prestataire
- 1 petit piano de cuisson
- 1 lave-vaisselle colonne
- 2 armoires frigorifiques
- 2 ou 3 armoires de cuisine
- 1 plan de travail central

Et pour la salle en elle-même :

- Tables
- Chaises
- Armoires de rangement

Le reste sera installé dans le temps, en fonction des besoins.

Monsieur Le Maire précise qu'il s'agit d'un projet qui n'était pas prévu, qui est provoqué par l'incendie. Il va falloir jouer avec le budget. Concernant la reconstruction de la salle des fêtes, il y aurait 2 tranches de remboursement (tranche 1 : environ 360 000.00 € - tranche 2 : environ 184 000.00 €) et de toucher la première partie permettra de palier à l'attente des subventions.

Monsieur Olivier CADET explique qu'il s'agit de jouer avec un décalage de trésorerie. Il ajoute que l'assurance propose de verser sans attendre 285 000.00 € pour la reconstruction de la salle des fêtes et que le solde sera perçu après. Cela fera de la trésorerie en attendant de toucher les subventions des autres travaux.

Monsieur Le Maire explique qu'en 2028, le budget sera excédentaire de 1 million, sans compter la rénovation de la salle des fêtes ; et que sur la commune, il y aura eu beaucoup de travaux.

Monsieur Le Maire dit clairement qu'il s'agit d'un déficit, avec une petite part de risque mais pour autant ce déficit est plus que nécessaire pour le bien de tout le monde.

Monsieur Le maire ajoute que suite à l'incendie de la salle des fêtes, il est nécessaire de constater que le bâtiment préfabriqué « Rotrude » est très utile.

Monsieur Le Maire ajoute que le fait de libérer la salle en semaine va permettre de la prêter (réunions, animations comme la sophrologie...) ou de la louer (séminaires...) davantage et ainsi rapporter de l'argent à la commune.

Monsieur Le Maire ajoute qu'il faut aussi prendre note du fait qu'au moment des travaux pour la construction du bâtiment périscolaire, il y aura les travaux de la route départementale qui arriveront devant l'école. Ce qui rendra cette phase encore plus compliquée.

Madame Christiane GLORIAN trouve que les projets se précipitent mais dit avoir conscience que la cantine est une priorité. Elle ajoute que pour le moment la commune a de l'argent puisqu'elle a fait un prêt de 700 000.00 € mais espère que le budget tiendra, ce qui sera le cas si les calculs s'avèrent exacts. Monsieur Olivier CADET répond que le seul problème qui pourrait avoir serait un décalage de trésorerie avec les subventions. Il n'y a que le solde de la route départementale qui pourrait nous bloquer un peu mais comme il y a possibilité de toucher le versement de l'assurance en avance, cela va sauver la situation.

Monsieur Le Maire rappelle que pour les subventions, il y a possibilité de demander des acomptes.

Monsieur Olivier CADET explique que fin 2022, en payant tous les investissements qui sont fait (la route départementale, la Rivièrelette, les toilettes, le cimetière) et en ne prenant qu'une partie des subventions, la Municipalité devrait avoir un excédent de plus de 200 000.00 €.

Il ajoute qu'avec cette somme, plus les 285 000.00 € HT de l'assurance, il y aura possibilité de payer le bâtiment à plus de 350 000.00 €, en attendant le versement des subventions.

Monsieur Olivier CADET précise que la commune va retoucher 131 000.00 € pour la Rivièrelette et l'année d'après 230 000.00 € de FCTVA. Il conclut que fin 2024, le budget sera de nouveau conforté.

Monsieur Le Maire ajoute que là on ne parle que des comptes d'investissement, mais qu'en cas de coup dur, il resserrera le budget de fonctionnement et expliquera cela à la population.

Monsieur Olivier CADET précise qu'en fin d'année, il y aura plus de 400 000.00 € d'excédent en fonctionnement et qu'il sera toujours possible de faire un basculement d'une partie en cas de problème.

Monsieur Le Maire souligne que l'on est sur un projet d'ambition qui permet de supprimer beaucoup de contraintes, et cela pour le bien-être des enfants, aussi bien à la cantine qu'à l'accueil périscolaire.

Monsieur Le Maire ajoute que ce bâtiment est nécessaire et qu'il servira toujours.

Madame Christiane GLORIAN demande si elle a bien compris qu'éventuellement les sanitaires pourraient être déplacés à côté du bâtiment périscolaire.

Monsieur Le Maire lui répond qu'en effet, c'est une possibilité et que de plus, il va voir pour ajouter un préau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à l'unanimité** d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment périscolaire au **cabinet d'ingénierie 2AI** (1083 quai des fleurs – 59 240 DUNKERQUE) pour un montant de marché estimé à 18 620 euros HT (soit 22 344 euros TTC) sur la base de 266 000 euros. Soit **7 % du montant global des travaux**.

### **3) Demandes de subventions dans le cadre de la construction d'un bâtiment scolaire**

**Délibérations afférentes : DEL 69-2022 / DEL 70-2022 / DEL 71-2022**

Monsieur Le Maire explique que pour financer la construction d'un bâtiment périscolaire, il est possible d'effectuer des demandes de subventions auprès de différentes instances :

- Auprès du Département dans le cadre du FARDA
- Auprès de la Sous-Préfecture dans le cadre de la DETR
- Auprès de la CAF du Pas-de-Calais

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	Montant en € HT	RECETTES PRÉVISIONNELLES	Montant en € HT	Taux
Construction du bâtiment	179 812.40 €	F.A.R.D.A	87 500.00 €	32.7 %
V.R.D	50 437.90 €	D.E.T.R	66 878.07 €	25 %
Chauffage	17 262.00 €	CAF	50 000.00 €	18.7 %
Mobilier	20 000.00 €	Commune- fonds propre	63 134.23 €	23.6 %
<b>TOTAL</b>	<b>267 512.30 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>267 512.30 €</b>	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à l'unanimité** :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- D'autoriser Le Maire à solliciter une subvention au titre du F.A.R.D.A dans le cadre des travaux de construction d'un bâtiment périscolaire
- D'autoriser Le Maire à solliciter une subvention au titre du D.E.T.R dans le cadre des travaux de construction d'un bâtiment périscolaire
- D'autoriser Le Maire à solliciter une subvention auprès de la CAF du Pas-de-Calais dans le cadre des travaux de construction d'un bâtiment périscolaire

Monsieur Le Maire précise que tous les points à l'ordre du jour ont été vus. Il demande s'il y a des remarques ou des questions.

Monsieur Frédéric BLANQUART souhaite dire que la prestation pour le feu d'artifice était très bien pour la somme payée.

Monsieur Le Maire ajoute que le feu d'artifice a duré 9 minutes, que l'offre tarifaire a bénéficié d'une remise car il s'agissait d'une première prestation et que celui de l'an prochain est déjà réservé.

**Clôture de la séance à 19h40.**